

MUNICIPALITÉ DE LANTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

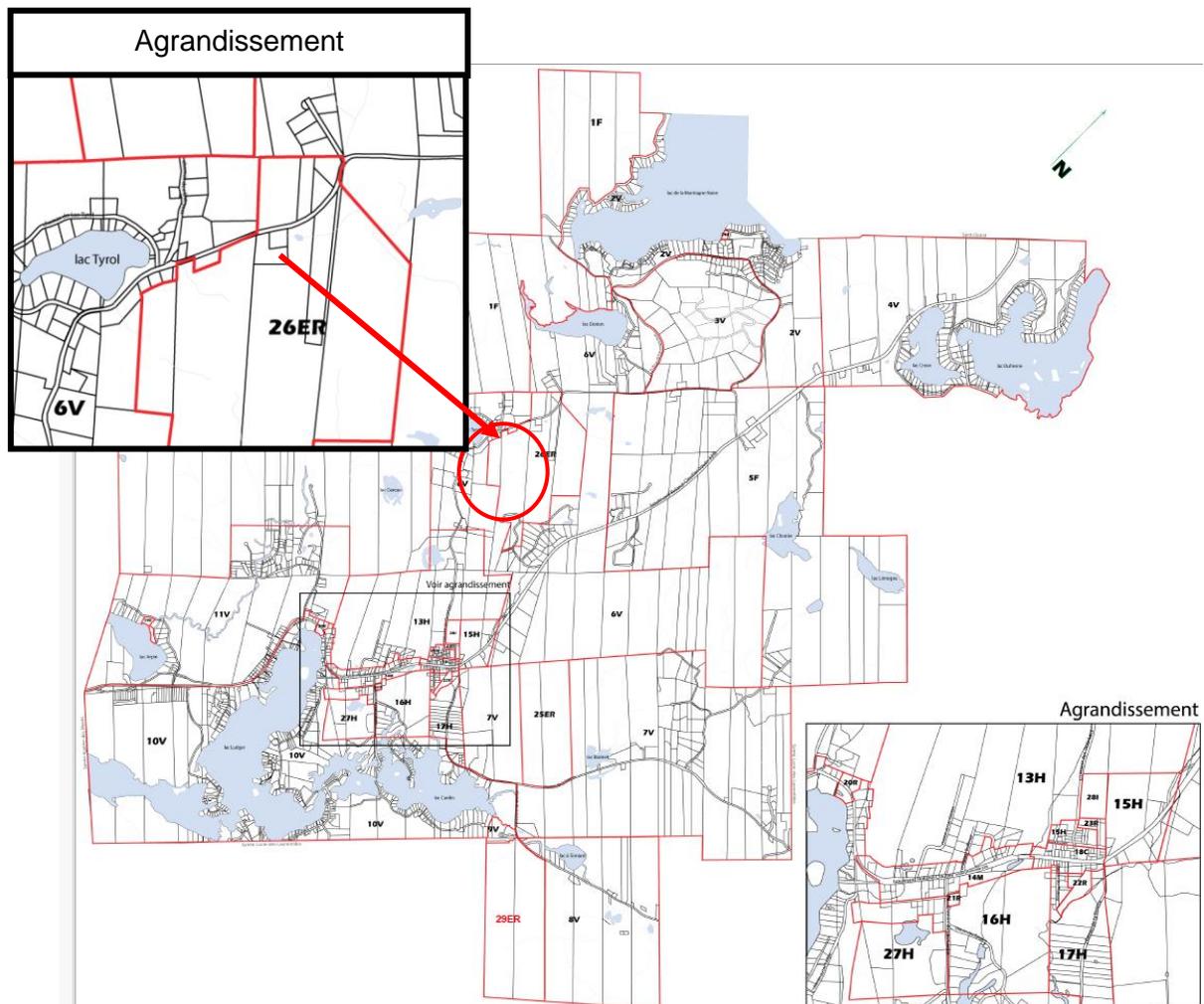
**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION –
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE RÈGLEMENT (PPCMOI) 184-2017 –
DEMANDE 2024-031**

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 11 novembre 2024 le premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Demande 2024-031 qui consiste à autoriser la classe d'usage « multifamiliale isolée » dans le bâtiment principal sur la propriété des demandeurs, située au 642, croissant des Trois-Lacs (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

QUE le premier projet de PPCMOI – Demande 2024-031 – concerné et identifié par le matricule no. 4614-15-5175-0-000-0000 et comporte une disposition susceptible d'approbation référendaire de la manière suivante :

1. La demande visant l'autorisation de la classe d'usage « Multifamiliale isolée », s'applique à une partie de la zone 26ER (642, croissant des Trois-Lacs). La zone contiguë est 6V;





QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution le 2 décembre 2024 à compter de 18h00 à la salle communautaire de la Municipalité de Lantier située au 118, croissant des Trois-Lacs à Lantier ;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE le projet de résolution puisse être consulté ou obtenu sans frais à l'hôtel de ville de Lantier, pendant les heures d'ouverture du bureau ;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Lantier.

Donné à Lantier,
Ce 20 novembre 2024

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier